



N° 10 – Décembre 2019



INFOS COMMUNALES



*Le personnel communal, les conseillers du Centre Public d'Action Sociale, les conseillers communaux et le Collège communal vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux.*

*Que l'année 2020 vous procure joie, bonheur et santé !*

### 1. Nouveauté 2020 à Musson : Collecte de vos sapins de Noël !

Début de l'année 2020, la commune de Musson proposera à tous ses citoyens le ramassage de leur sapin de Noël.

Cette action ne concerne que les sapins naturels coupés et sans décoration.



Nous vous informons que la collecte des arbres de Noël se tiendra **le lundi 13 janvier** dès 8h du matin.

Il vous suffira de placer votre sapin sur le trottoir ou au bord de votre propriété.

Veuillez noter que les sapins mesurant plus de deux mètres de haut devront être coupés à mi-hauteur.

### 2. Déjections canines

Le règlement de police prévoit qu'il est interdit à toute personne ayant des animaux domestiques sous sa garde de les laisser déposer leurs excréments sur le domaine public et chez les particuliers. En cas de non-respect de cette interdiction, le propriétaire ou gardien de l'animal est tenu de ramasser les déjections et de les déposer dans une poubelle.

Veillons à éduquer nos chiens au respect de la propreté, de la salubrité et de la tranquillité publique.

Il est tellement agréable de pouvoir flâner sans se préoccuper des crottes qui attendent impatiemment notre faux pas.

Il est également rappelé que tout chien doit être tenu en laisse et ne doit pas se promener en toute liberté dans les rues de nos villages, sur nos sentiers, sur nos chemins de liaison.



**Taxi Social**

**«La LOCOMOBILE» :**

**0800.25.115**



### 3. Le CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés) vous souhaite une très belle année 2020

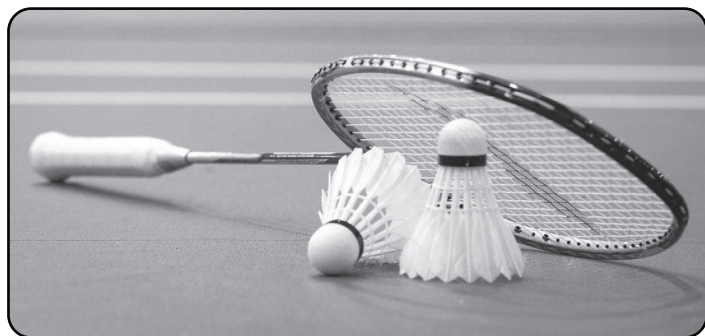


### 4. Mini-stage de Badminton

Le Centre Sportif et Culturel de Musson organise un stage de 2 jours de badminton du **jeudi 2 au vendredi 3 janvier** de 10h à 12h pour les jeunes de 8 à 14 ans.

**Tarif** : 6 euros pour les enfants dont l'un des parents est domicilié dans la commune et 9 euros pour les autres enfants.

**Renseignements et inscriptions auprès d'Elsa Wauthier, 063/675372 ou [centresportif@musson.be](mailto:centresportif@musson.be)**



### 5. Nouvelle régulation de chauffage à l'école maternelle de Mussy !

En réponse à un appel à candidatures lancé en 2018 par le Parc Naturel de Gaume (PNG) et concernant une action d'amélioration des systèmes de régulation de chauffage dans les bâtiments publics, le Collège de Musson avait décidé d'inscrire l'école maternelle de Mussy-la-Ville dans cette opération. Le fonctionnement du chauffage dans le bâtiment n'était en effet pas optimal, entraînant inconfort pour les occupants et consommation élevée de fioul. L'école avait donc été retenue comme l'un des bâtiments pilotes du projet.

Ce dernier, porté par le PNG, a été divisé en plusieurs phases, dont : diagnostic du fonctionnement du chauffage avec campagne de mesure des températures, proposition de travaux d'amélioration, réalisation des travaux d'optimisation de la régulation et enfin formation et accompagnement des occupants et gestionnaires du bâtiment à l'utilisation du nouveau système.

L'analyse de la régulation de chauffage (par Betec / EG Energy / Olivier Dion), financée par le programme LEADER dans le cadre de ce projet « Gaume Energies » du PNG, a finalement abouti au remplacement complet du système

de régulation de chauffage et d'eau chaude sanitaire de l'école (par l'entreprise Josy Gonry). Un ancien circulateur à vitesse constante ainsi que des vannes non thermostatiques ont également été remplacés par du matériel performant. Avec ces améliorations, le rendement global de l'installation de chauffage devrait passer d'environ 66 % à 81 % (A+). Le gain annuel en mazout a été estimé à 19 %, soit 1.248 litres pour un montant d'environ 811 € ! Le retour sur investissement, avec subside UREBA de 30 %, serait donc de 3,5 ans (4,5 ans sans UREBA) ! Les émissions de CO2 devraient elles se voir diminuer de 3,8 tonnes par an.

### 6. Lureso.be, le répertoire social & santé en ligne

Lureso.be, créé à l'initiative de la Province de Luxembourg reprend toutes les institutions et services actifs dans le domaine social et sanitaire en province de Luxembourg. Pour trouver une aide, un service, une activité...

Ce répertoire permet aux travailleurs sociaux et au grand public de trouver l'organisme qui peut répondre à une demande d'aide dans de nombreux domaines : aide à domicile, aide sociale, accueil de l'enfance, santé, handicap, personnes âgées, mobilité, insertion socioprofessionnelle, emploi, logement, aide et protection de la jeunesse...

Cette base de données facilement accessible avec trois modes de recherche propose plus de 1.300 fiches d'organismes classés par thèmes et catégories et reprenant les informations essentielles : coordonnées complètes, mission et type d'activités, capacité d'accueil, personne responsable, page Facebook...

Un panorama complet de l'action sociale et sanitaire dans les 44 communes de la province

Cet outil incontournable donne aux acteurs sociaux et aux mandataires une véritable vue d'ensemble de l'action sociale et sanitaire dans la province.

**LURES0.be**  
RÉPERTOIRE SOCIAL & SANTÉ

Plus de 1.300 adresses utiles !  
Pour trouver l'aide qu'il vous faut !  
[www.lureso.be](http://www.lureso.be)

### 7. Lorsqu'il fait froid, le logement est calfeutré mais attention, il faut ventiler !

#### Pourquoi ?

Pour évacuer l'humidité (respiration, cuisson, douches, ...) et les polluants CO2 (Composés Organiques Volatils, ...).

#### Risque ?

Le phénomène le plus remarquable est lorsque l'humidité contenue dans l'air se dépose sous forme d'eau liquide (condensation) sur les parois les plus froides, souvent les coins et arêtes. Si le phénomène se reproduit fréquemment, de petits champignons noirs peuvent se développer grâce





à la présence de cette eau.

### Principe ?

- Faire rentrer de l'air frais dans les pièces dites « sèches » (salon, salle à manger, chambre, ...).
- Assurer la circulation de l'air entre les pièces par des ouvertures de transfert sous ou dans le bas des portes.
- Extraire l'air « vicié » dans les pièces dites « humides » (Salle de bain, buanderie, cuisine, WC, ...).

### Comment ?

En installant un système qui permet de maîtriser la ventilation afin d'obtenir une ventilation efficace tout en minimisant les pertes d'énergie.

En l'absence de système de ventilation, l'ouverture de toutes les fenêtres en oscillo-battant, quelques minutes, plusieurs fois par jour, est une solution pour ventiler correctement la maison mais est énergétiquement mauvais.

Un peu d'aide ? Les consultants du Guichet Energie d'Arlon peuvent vous renseigner et, dans certains cas, se déplacer à votre domicile pour donner des conseils.

### Pour plus d'informations :

<http://energie.wallonie.be>

### Guichet Energie Wallonie d'Arlon :

Rue Porte Neuve, 20 - 6700 Arlon

Tél : 063/24.51.00

[guichetenergie.arlon@spw.wallonie.be](mailto:guichetenergie.arlon@spw.wallonie.be)

Ouvert du mardi au vendredi 9h-12h, le mardi de 13h à 16h ou sur rendez-vous.

### Permanence décentralisée : Martelange

Chemin du Moulin, 1 - 6630 Martelange

Le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 15h à 18h.

### Permanence décentralisée : Rossignol

Parc Naturel de Gaume

1 rue Camille Joset - 6730 Rossignol

Le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 14h00 à 16h00, uniquement sur rendez-vous.



Wallonie



guichets  
énergie wallonie

## 8. Eviter une intoxication au CO!

Quand un combustible brûle, il libère du monoxyde de carbone qui est un gaz incolore, inodore et toxique ! Chaque année en Belgique, une centaine de personnes meurent d'une intoxication au CO et plus de 1000 sont hospitalisées suite à une telle intoxication !

- Faites toujours installer vos appareils de chauffage et vos chauffe-eau par un installateur agréé.
- Faites régulièrement vérifier et nettoyer vos cheminées

et vos appareils de chauffage (1 fois par an).

- Chaque pièce où fonctionne un appareil d'appoint (flamme ouverte), doit être bien aérée.
- Ne dormez jamais dans une pièce où brûle un chauffe-eau ni dans une pièce où fonctionne un appareil de chauffage mobile, au gaz ou au pétrole.

Une intoxication au CO se caractérise par des difficultés de concentration, migraine, nausées, vertige, envie de vomir. Si la victime n'est pas rapidement secourue à ce stade, elle peut perdre connaissance et tomber dans un profond coma. Souvent les plaintes sont formulées par plusieurs personnes en même temps ou les animaux domestiques adoptent un comportement bizarre.

### Que faire en cas d'intoxication au CO ?

- Ouvrez d'abord les portes et fenêtres.
- Débranchez l'appareil.
- Sortez la personne de la pièce.
- Téléphonnez au 112.

### Pensez à protéger votre habitation avec un détecteur de CO :

- Il est préférable d'installer au moins un détecteur de monoxyde de carbone par habitation et ce, dans ou à proximité de la(des) chambre(s). Il est toutefois conseillé d'en placer un dans le salon et à chaque étage de la maison.
- Placez le détecteur au moins à une certaine distance d'un appareil pouvant dégager du monoxyde de carbone. Cela évite un déclenchement intempestif de l'alarme.
- Installez le détecteur de CO à hauteur de vie, ± 1,5m.



## 9. Vos événements sur le site internet ou dans la rubrique «Agenda» des infos communales

Dans le but de simplifier l'encodage sur les différents supports communaux (site internet et infos communales) ainsi que pour respecter une certaine équité entre les diverses annonces d'événements dans notre commune, il vous sera dorénavant demandé de remplir un coupon, disponible sur le site communal à l'adresse suivante : <https://www.musson.be/actualites/annonce.pdf>

Ce coupon dûment complété est à envoyer par mail à l'adresse :

[annonce-musson@outlook.com](mailto:annonce-musson@outlook.com) ou par courrier à l'attention de Frank Vassaux : 1, place de l'Abbé Goffinet - 6750 Musson. Seuls ces coupons seront pris en compte lors de la rédaction de la rubrique « Agenda » des infos communales, ainsi que lors de la mise à jour de la rubrique « Evénements » du site internet communal.

**Pour tout renseignement :** Frank Vassaux au 063/38 08 52



## ☆ Les après-midis Cinéma ☆

**Projection de Noël avec le film «Les 5 légendes» .**  
**Mercredi 18 décembre : de 14h à 16h.**  
**Dès 5 ans, goûter après la projection.**

A l'administration communale de Musson (1, place de l'Abbé Goffinet local EPN - Bibliothèque).

**Attention !** Inscription obligatoire (seulement 25 places disponibles).

### Renseignements et réservations :

Caroline Delatte : tél. : 063/38 08 41 - Email :  
caroline.delatte@musson.be



Organisation : PCS et EPN de Musson

## 10. Agenda

**18 décembre** : Par le Cercle Horticole de Musson, conférence sur le thème «Association des cultures au jardin», dès 20h au Cercle Saint-Martin de Musson. **Rens.** : François Rongvaux au 0475/39 26 92.

**21 décembre** : marches par les galopins du coeur à Willancourt (ancienne école communale). A 14h00 : 10 km (**Rens.** : 0497/43 38 07) (Toniques). A 14h00 : 8 km (**Rens.** : 0476/21 74 31) (The Tourists). A 14h30 : +/- 5 km à allure modérée (**Rens.** : 0494/29 13 98) (Pantouflards).

**Du 23 au 27 décembre** : Basket Christmas Stage par le Rebond Musson. Au centre sportif de Musson de 9h à 16h. Pour joueurs de 6 à 18 ans encadrés par des entraîneurs diplômés. Après le stage, sortie vers Charleroi pour assister au match D1. **Rens.** : Freddy Pierre au 0472/85 96 52. **Email** : freddyetdominique@gmail.com

**18 janvier** : Par le Rebond Musson «Blind test» animé par Pascal Michel au centre Sportif de Musson dès 19h. Equipes de maximum 6 personnes. 6€/participant. Récompenses pour 6 équipes. Inscription via le site [www.rebondmusson.be](http://www.rebondmusson.be) **Rens.** : Tholl Maïthé au 00352/691 760 824. **Email** : maithe-tholl@hotmail.com

**3 février** : Activité par l'O.N.E. Musson, Dépistage visuel à la «Cigogne» dès 10h. **Rens.** : Mme Bouche au 0499/57 25 36.

**3 février** : Activité par l'O.N.E. Musson, Dépistage visuel

à Musson (39, rue Jean Laurent) dès 13h. **Rens.** : Mme Bouche au 0499/57 25 36.

**5 février** : Activité par l'O.N.E. Musson, portage bébé à Musson (39, rue Jean Laurent) de 9h30 à 11h30. **Rens.** : Mme Bouche au 0499/57 25 36.

**13 février** : Activité par l'O.N.E. Musson, massage bébé à Musson (39, rue Jean Laurent) de 10h à 11h. **Rens.** : Mme Bouche au 0499/57 25 36.

## 11. Ordre du jour du Conseil communal du jeudi 19 décembre 2019

1. Budget 2020 de la commune.
2. Dépenses facultatives.
3. Subside humanitaire.
4. Désignation de représentants à la commission communale des sports.
5. Désignation des membres de la CCATM.
6. Renouvellement de la commission communale de constat des dégâts aux cultures - Approbation.
7. Convention de partenariat 2020 pour le programme « Je cours pour ma forme ».
8. Remplacement d'une cabine électrique à Signeulx.
9. Approbation du cahier des charges pour l'enlèvement de véhicules abandonnés et l'enlèvement, la garde et la restitution de véhicules constatés en stationnement gênant.
10. Révision du traitement des étudiants et moniteurs.
- Divers.
11. Cadeau pour départ à la retraite.



### Par le Collège :

La Directrice générale : **C. ROSKAM**

Les Echevin(e)s : **D. GUEBELS, V. RECHT**  
**C. BONNIER**

La Présidente du CPAS : **M. VITULANO**

La Bourgmestre : **S. GUILLAUME**

